



Vente d'une maison sur succession sans accord

Par **sehaliah**, le **04/07/2012** à **10:44**

Bonjour,

Nous sommes 7 co-successeurs pour la vente d'une maison.

L'un des successeurs, Mme X, a trouvé seule de son côté un acheteur, a négocié seule le prix avec lui et aujourd'hui nous mets devant le fait accompli via les papiers du notaire.

Mme X a ralié 5 des co-successeurs à elle et nous sommes 2 à ne pas être d'accord avec le prix fixé.

Nous avons été menacé : soit nous signons les papiers chez le notaire au prix qu'elle a fixé, soit ça ira en justice et nous paierons les frais.

Nous ne refusons pas la vente mais le prix négocié (avec pot de vins nous l'avons su)qui arrange Mme X.

Y a t il un recours légal et rapide pour s'opposer au prix de vente ou au fait que nous n'avons pas été consulté?

Vous remerciant bien

Voir les art. 1686 et suivants du Code Civil